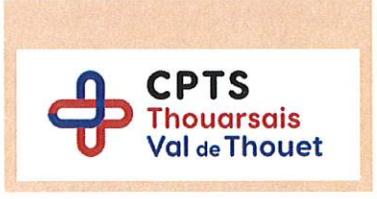


Contrat Local de Santé 2025 - 2029



Historique de la mise en place du Contrat Local de Santé (CLS)

Le 1^{er} Contrat Local de Santé (CLS) a été signé par le Pays Thouarsais en 2013. Il a ensuite été transféré au Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Thouarsais lors de sa création en 2014.

Le CIAS du Thouarsais, défini par les statuts de la Communauté de Communes du Thouarsais (CCT), est en charge de l'action sociale d'intérêt communautaire sur tout le territoire :

1. Intervention en faveur du développement des modes de gardes collectifs de la petite enfance
2. Intervention communautaire en faveur des personnes âgées, handicapées et des familles
3. Intervention communautaire en faveur des résidents des aires d'accueil des gens du voyage
4. Intervention en faveur du développement des actions envers la santé

Le 2^{ème} CLS a été signé en 2018.

La démarche du Contrat Local de Santé à l'échelle du territoire du Thouarsais 2025-2029

L'ambition du CLS est de renforcer la qualité du partenariat autour des politiques conduites en matière de santé, d'action sociale et médico-sociale au niveau local.

Cette démarche s'articule avec les objectifs poursuivis par le Projet Régional de Santé (PRS) de l'Agence Régionale de Santé (ARS), en cohérence avec les schémas adoptés par le Département et en lien avec les politiques territoriales développées par les autres collectivités et l'État.

Le CLS, outil d'animation territorial de santé, se caractérise par une dimension intersectorielle forte.

Les actions mises en œuvre s'inscriront dans les objectifs suivants :

- Disposer d'une ingénierie locale de santé pour accompagner l'émergence de projet
- Apporter une réponse aux besoins de santé identifiés prioritaires sur le territoire
- Favoriser l'ancrage du droit commun en santé sur le territoire et lutter contre le non-recours aux soins et aux droits
- Permettre une meilleure connaissance des acteurs qui œuvrent en faveur de la santé sur le territoire
- Soutenir les coopérations entre les acteurs du territoire de façon à structurer les filières et les parcours de santé
- Agir sur les déterminants de santé (logement, cadre de vie, aménagement urbain, transport, qualité de l'air...)
- Renforcer l'accès à la prévention et aux soins des personnes fragilisées

**LE CONTRAT LOCAL DE SANTE (CLS)
DU THOUARSAIS
2025-2029**

Le présent contrat est conclu :

Entre : Le CIAS du Thouarsais, sous délégation de la Communauté de Communes du Thouarsais, représentée par Monsieur Bernard PAINEAU, Président,

Et : La Communauté des Communes du Thouarsais, représentée par Monsieur Bernard PAINEAU, Président,

Et : La Ville de Thouars, représentée par Monsieur Bernard PAINEAU, Maire,

Et : Le Département des Deux-Sèvres, représenté par Madame Coralie DENOUES, Présidente du Conseil Départemental,

Et : La Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Deux-Sèvres, représentée par Monsieur ULMANN Philippe, Directeur,

Et : La Mutualité Sociale Agricole POITOU, représentée par Monsieur Jean-Marie GAUTIER, Président,

Et : Le Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres, représenté par Madame Marianne Simon, Directrice-Déléguée,

Et : La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Thouarsais Val de Thouet, représentée par le Docteur Adèle CAMBIER, Présidente,

Et : L'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine, représentée par Monsieur Benoit ELLEBOODE, Directeur Général,

Et : L'État, représenté par Madame Emmanuelle DUBÉE, Préfète des Deux-Sèvres.

Vu la Loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé

Vu Le Code de la Santé Publique, et notamment les articles L1434-2, L1434-16, L134-17, R1434-7 et L1435-1,

Vu Le Code général des collectivités territoriales pris en ses articles, L 1111-1, L 1111-2, L 1111-4, L 3121 17 alinéa 1, L 3131-1 à L 3131-6, L 3211-1, L 3211-2 et L 3221-1,

Vu L'arrêté du 30 octobre 2023 signé par le Directeur général de l'ARS Nouvelle Aquitaine portant révision du PRS Nouvelle Aquitaine 2018-2028,

Vu La délibération du Conseil d'Administration du CIAS du 11 Décembre 2024,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : PÉRIMÈTRE DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Le périmètre géographique du CLS est le territoire de la CCT.

Issue de la réforme territoriale entrée en application le 1^{er} janvier 2014, la CCT regroupe 24 communes du Nord-Est des Deux-Sèvres, à la pointe de la Région Nouvelle Aquitaine. Elle représente une population municipale de 35 499 habitants (INSEE 2021).

Cette nouvelle intercommunalité repose sur le regroupement autour de la CCT créée en 1998, de l'ex-Communauté de Communes du Saint-Varentais, de 3 communes de l'Airvaudais et de 6 communes de l'ex-Communauté de Communes de l'Argentonais. Elle a par ailleurs intégré les compétences du Syndicat Mixte du Pays Thouarsais.



Article 2 : THÈMES PRIORITAIRES, OBJECTIFS ET FICHES THÉMATIQUES DU CONTRAT

Les actions du CLS 2018-2023 ont été mises en place, avec les partenaires, au travers 7 fiches-thématiques. (Liste des actions non-exhaustive)

1. Ingénierie locale, coordination et animation du CLS
 - Participation aux différentes réunions partenariales (coordinations sociales des CSC de Thouars et St-Varent, réseau addiction, réseau Stop violences 79, point d'accès à la santé MEF...)
2. L'accès aux soins de 1^{er} et 2nd recours et l'accès aux soins urgents
 - Création de la CPTS Thouarsais Val de Thouet
 - Mise en place de consultations avancées par le CHNDS à l'hôpital de Thouars
 - Création de la maison des mobilités : poursuite du travail sur le transport solidaire
 - Participation aux groupes de travail Plan Santé 79 - convention sur la cellule d'accompagnement signée
 - Extension des MSP de Mauzé-Thouarsais et de Thouars
3. L'accès aux droits et à la prévention
 - Accès aux droits : recrutement de conseillers numériques (MSA, MEF et CCT), mise en place d'une permanence par le CCAS au sein du QPV, permanence du bus de la croix rouge et de la PASS mobile au sein du QPV, communication sur la mutuelle inter-communale
 - Actions de prévention sur différentes thématiques (moi(s) sans tabac, vaccination, violences conjugales, COVID)
 - Création de la Maison sport-santé
4. La santé des enfants et des adolescents
 - Organisation du Forum Santé (MEF)
 - Actions de prévention par le point d'accès à la santé MEF et l'Agora MDA
 - Participation des professionnels des structures petite enfance à la conférence sur le guide « Récocrèche »
5. La santé mentale
 - Mise en place d'une journée d'échange entre le service psychiatrie du CHNDS et les structures d'insertion par l'Activité Economique
 - Organisation de l'action "en voiture psymone" (sensibilisation sur la santé mentale)
6. Perte d'autonomie
 - Mise en place de temps de formation/information, auprès des agents de l'ADMR, de Famille Rurale et du CIAS, sur les gestes barrières liés à la pandémie et au port d'équipement spécifique (sur-blouse, sur-tablier, sur-chaussures, charlottes)
 - Travail en partenariat avec la MEF et pôle emploi sur le recrutement dans le secteur de l'aide à domicile (informations collectives, mise en place de mesures de recrutement par simulation)
 - Mise en place d'actions de lutte contre l'isolement sur le quartier politique de la ville par le service comm'génération (ateliers mémoire...)

7. Santé-environnement

- Activités du service “Développement territorial” de la CCT :
 - Habitat et cadre de vie : Lutte contre l’habitat indigne (dispositif “permis de louer”, compétence de la CCT “Police spéciale de l’habitat”, Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat - Renouvellement Urbain (OPAH-RU), politique de revitalisation des centres-villes et centres-bourgs...
 - Energie Climat : Service Public de rénovation de l’Habitat (espace conseil France Rénov’, Plan Climat Air Energie et énergies renouvelables...
 - Mobilité : Etude mobilité Territoriale, Aménagement de pistes cyclables...
- Activités du services “Déchets Ménagers” de la CCT :
 - Promouvoir une gestion des déchets plus responsable et durable (expérimentation du compostage partagé, mise en place des actions du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), programme de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires du territoire...)

En 2023, une évaluation du CLS 2018-2023 a été réalisée. Elle a permis de réunir une soixantaine de partenaires, ainsi que les élus du territoire et de présenter le diagnostic du territoire. À la suite des retours des partenaires et du diagnostic du territoire, le comité de pilotage qui s’est réuni le 27 novembre 2024 a validé les orientations suivantes :

- L’accès aux soins sur le territoire
- L’accès aux droits et à la prévention
- L’accompagnement des personnes âgées et/ou handicapées et des aidants
- L’approche globale de la santé dans les politiques d’aménagement, de lutte et d’adaptation aux changements climatiques
- La santé mentale

Chacune de ces orientations fait l’objet d’une fiche thématique (en annexe) précisant les objectifs, hormis la thématique “santé mentale” qui sera travaillée dans le cadre du Conseil Local en Santé Mentale (CLSM).

Article 3 : LE PILOTAGE ET LE SUIVI DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

1. Le pilotage du CLS

Le pilotage du CLS repose sur le comité de pilotage (COPIL).

- Sont membres du comité de pilotage :
 - M. Le Président de la CCT (ou son représentant)
 - M. Le Président du CIAS du thouarsais (ou son représentant)
 - M. Le Maire de la ville de Thouars (ou son représentant)
 - M. Le Directeur Général de l’ARS Nouvelle-Aquitaine (ou son représentant)
 - Mme La Préfète des Deux-Sèvres (ou son représentant)
 - Mme La Présidente du Conseil Départemental des Deux-Sèvres (ou son représentant)
 - M. Le Directeur de la CPAM (ou son représentant)
 - M. Le Président de la MSA Poitou (ou son représentant)
 - Mme. La Directrice Déléguée du CHNDS (ou son représentant)
 - Mme La Directrice de la CPTS Thouarsais Val de Thouet (ou son représentant)

- Le comité de pilotage a la charge de:
 - Déterminer les orientations stratégiques du CLS, de valider son contenu et son actualisation
 - Valider le programme annuel d'actions dont la mise en œuvre sera confiée à l'équipe de coordination du contrat
 - Garantir la cohérence entre les politiques territoriales de santé et les priorités départementales, régionales et nationales en matière de santé (Projet régional de Santé, Contrat de ville, Schémas Départementaux...)
 - Suivre et évaluer périodiquement l'avancée du contrat et décider des ajustements éventuels

Le COPIL se réunira à minima 1 fois par an. Au besoin ou à la demande d'un signataire, des séances supplémentaires pourront se tenir. Compte tenu des axes prioritaires retenus, d'autres partenaires pourront être associés à titre consultatif.

2. L'animation et le suivi du CLS

L'équipe-projet qui assurera la mise en œuvre du CLS est composée :

- du CIAS du Thouarsais, qui coordonnera la mise en œuvre des actions en lien avec les structures pilotes qui en sont chargées et dynamisera le partenariat et la mise en réseau des acteurs du territoire
- de la Délégation départementale des Deux-Sèvres de l'ARS Nouvelle Aquitaine, qui apportera un appui technique

Elle a la charge :

- d'animer la démarche d'élaboration et de mise en œuvre du contrat
- d'animer les instances de gouvernance du contrat, et au besoin des groupes de travail
- d'assurer la mise en œuvre du programme annuel validé par le COPIL
- d'évaluer annuellement le contrat

L'équipe-projet se réunit au moins 1 fois par semestre.

La coordination opérationnelle du CLS

La coordination opérationnelle du CLS est confiée au CIAS du Thouarsais qui mobilisera un agent, à hauteur de 0,40 ETP, afin d'assurer les missions suivantes :

- Participer à la veille et à l'observatoire des besoins en santé sur le territoire
- Co-organiser et co-animer les instances de gouvernance du CLS (COPIL)
- Mobiliser et animer un réseau d'acteurs en lien avec les fiches-thématiques du CLS
- Coordonner, accompagner et/ou mettre en œuvre certaines actions du CLS
- Assurer le suivi et l'évaluation du CLS
- Communiquer et valoriser sur le territoire les actions mises en place dans le cadre du CLS

Le comité d'acteurs en santé

Le comité d'acteurs en santé réunit l'ensemble des acteurs de santé du territoire.

Il est un espace d'échanges et d'informations sur la mise en œuvre des actions du contrat pour les partenaires locaux. Il se réunira 1 fois par an et permettra d'effectuer un bilan des actions mises en place et/ou de présenter un dispositif en particulier selon les besoins.

Article 4 : LA DURÉE DE VALIDITÉ DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Le contrat est conclu pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2029. Au cours de cette période de validité, le CLS pourra être modifié par voie d'avenant à la demande de l'une ou l'autre des parties.

Les signataires s'engageront à mobiliser les moyens financiers permettant la mise en œuvre des objectifs opérationnels du présent contrat, dans le respect de leurs champs de compétences respectifs.

Cette mobilisation de moyens se fait dans le cadre des procédures d'autorisation et d'allocation de droit commun en vigueur.

Sous réserve d'évolution de la politique de santé de l'ARS NA, cette dernière contribuera au financement de la mission d'animation du contrat à hauteur de 20 000 €/an pour la durée du contrat.

Article 5 : L'ÉVALUATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Le présent contrat fera l'objet d'une évaluation annuelle qui sera présentée au comité de pilotage et valorisée au comité d'acteurs en santé.

Article 6 : LA PROROGATION - LE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

En fonction des résultats de l'évaluation décrite à l'article 5 du présent contrat, le CLS peut faire l'objet d'une prorogation ou d'un renouvellement en accord avec les signataires.

Les signataires préciseront, le cas échéant, les modalités de prorogation ou de renouvellement du précédent contrat.

Article 7 : LA MODIFICATION - LA RÉSILIATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

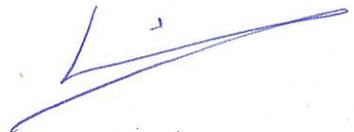
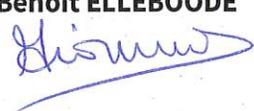
Le CLS peut être modifié par avenant à la condition que les signataires l'acceptent unanimement. Le présent CLS peut être résilié par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception après un préavis de 3 mois.

Article 8 : CONTENTIEUX

En cas de litige, le Tribunal Administratif de Poitiers sera seul compétent pour tous les différends que pourrait soulever l'application du présent contrat.

Préalablement à toute procédure contentieuse, un règlement amiable pourra être recherché par les parties.

Le 21 Janvier 2025,

<p>la Communauté de Communes du Thouarsais Le Président, Bernard PAINEAU</p> 	<p>le CIAS du Thouarsais Le Président, Bernard PAINEAU</p> 	<p>la Ville de Thouars Le Maire, Bernard PAINEAU</p> 
<p>le Conseil Départemental La Présidente, Coralie DENOUES</p> 	<p>l'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine Le Directeur Général, Benoît ELLEBOODE</p> 	<p>l'Etat <i>pour</i> La Préfète Des Deux-Sèvres, Emmanuelle DUBÉE</p>  <p>H. SIMON SP de Bussière</p>
<p>la Caisse Primaire Assurance Maladie Le Directeur, Philippe ULMANN</p> 	<p>la Mutualité Sociale Agricole POITOU Le Président, Jean-Marie GAUTIER</p> 	<p>le Centre Hospitalier Nord Deux- Sèvres La Directrice Déléguée, Marianne SIMON</p> 
<p>la CPTS Thouarsais Val de Thouet La Présidente, Docteur Adèle CAMBIER</p> 		

Les orientations du CLS 2025-2029

Les orientations du CLS ont été identifiées à la suite du diagnostic du territoire et au retour des partenaires lors de l'évaluation du CLS précédent. Chacune de ces orientations est déclinée en plusieurs objectifs.

Accès aux soins sur le territoire	Objectif 1 : Maintenir et renforcer l'offre de soins de 1 ^{er} recours
	Objectif 2 : Favoriser l'accès aux soins et Eviter le non-recours aux soins

Accès aux droits et à la prévention	Objectif 3 : Favoriser l'accès aux droits et à la prévention
	Objectif 4 : Soutenir et développer les actions sur la prévention santé des enfants et des adolescents

Accompagnement des personnes âgées et/ou handicapées et des aidants	Objectif 5 : « Améliorer » la prise en charge des personnes âgées et/handicapées en perte d'autonomie et l'accompagnement des aidants
---	---

Approche globale de la santé dans les politiques d'aménagement, de lutte et d'adaptation aux changements climatiques	Objectif 6 : Agir pour des comportements favorables à la santé
--	--

GLOSSAIRE

AAH : Allocation pour Adulte Handicapés

ADIL : Agence Départementale d'Information sur le Logement

AMAT : Association pour le Maintien de l'offre de soins et l'Amélioration des conditions d'exercice des soignants de premier recours du Thouarsais

ARS : Agence Régionale de Santé

ATMO : Observatoire qualité de l'air

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CCT : Communauté des Communes

CHNDS : Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres

CIAS : Centre Intercommunal d'Action Sociale

CLS : Contrat Local de Santé

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

CPIE : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement

CPTS : Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

CRCDC : Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers

CRT : Centre Ressources Territorial

CSC : Centre Socio-Culturel

DAC : Dispositif d'Appui à la Coordination

DDETSPP : La Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations

EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

GEM : Groupe D'Entraide Mutuelle

GHT : Groupement Hospitalier de Territoire

MDA : Maison des Adolescents

MEF : Maison de l'Emploi et la Formation

MSA : Mutualité Sociale Agricole

MSP : Maison de Santé Pluriprofessionnelle

OPAH-RU : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Renouvellement Urbain

PASS mobile : Permanence d'Accès aux Soins de Santé

PMI : Protection Maternelle et Infantile

QPV : Quartier Prioritaire de la politique de la Ville

SEVT : Syndicat d'Eau du Val de Thouet

SSIAD : Service de Soins Infirmiers à Domicile

ANNEXES

Objectif 1 : Maintenir et Renforcer l'Accès aux soins 1^{er} Recours

Objectif 2 : Favoriser l'accès aux soins et Éviter le non-recours aux soins

Objectif 3 : Favoriser l'accès aux droits et à la prévention

Objectif 4 : Soutenir et développer des actions de prévention santé en faveur des enfants et adolescents

Objectif 5 : Améliorer l'accompagnement des personnes âgées et/ou en situation de handicap en perte d'autonomie et l'accompagnement des aidants

Objectif 6 : Agir pour des comportements favorables à la santé

FICHE THÉMATIQUE

OBJECTIF 1 - MAINTENIR ET RENFORCER L'ACCÈS AUX SOINS 1^{ERS} RECOURS

Axes du Schéma Régional de Santé de l'ARS Nouvelle-Aquitaine :

- "Organiser un système de santé de qualité, accessible à tous dans une logique de parcours de santé"
- "Garantir un accès équitable aux soins primaires"
- "assurer un accès à la santé pour tous, y compris en cas d'urgence"
- "Organiser des parcours de santé sans rupture"

CONTEXTE

→ **ETAT DES LIEUX**

- La situation concernant la **densité des médecins généralistes** dans le Thouarsais par rapport à celle du département, de la région et de la France Métropolitaine souligne un enjeu important en matière d'accès aux soins. En 2022, il y avait, sur le territoire du Thouarsais, **5,6 généralistes pour 10 000 habitants** (contre 8,00 en 2012) et 7,2 généralistes pour 10 000 habitants sur le département. (source : Cartosanté au 31/12/2022, Insee - RP 2019)
- La dynamique territoriale mise en place depuis 2009 a permis **l'installation de médecins généralistes** et ainsi, de lancer un **rajeunissement de la population des médecins**. En effet, en 2023, sur les 20 médecins généralistes, 4 ont plus de 60 ans et 7 moins de 40 ans contre 12 de plus de 60 ans et 2 de moins de 40 ans en 2015 (Source : ARS-Cartosanté -FNPS).
- Une organisation par la CPTS – Communauté professionnelle Territoriale de Santé - qui permet l'accueil des internes :
 - **10 médecins généralistes** sont **Maîtres de Stage Universitaire (MSU)** en 2024 (4 de niveau 1, 4 SASPAS et 2 stages mère-enfant) (source : COGEMSPC)
 - la gestion de la **maison des internes** par l'AMAT et la CPTS du Thouarsais (gestion logistique et financière)
- Le territoire du Thouarsais est en **Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP)**, ce qui permet aux professionnels de santé d'**obtenir des aides à l'installation** variables selon la nature du projet et les organismes impliqués (Etat, collectivités locales, etc)
- La structuration entre les **3 MSP** - Maison de Santé Pluriprofessionnelle - et la **CPTS** est essentielle pour répondre aux défis de l'accès et de la qualité des soins. Elles permettent une **approche intégrée et coordonnée**, centrée sur les besoins des patients, et favorisent une meilleure collaboration entre les différents acteurs de santé et sociaux, médico-sociaux.
- En 2020, **8,2 % des personnes**, du territoire du Thouarsais, de 16 ans et plus n'ont **pas déclaré de médecin traitant**, contre 9,8 % en 2015. (source : SNDS (interrégimes) - cartographie des pathologies version G9)

OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner la dynamique d'exercice coordonné • Déployer une nouvelle offre d'accès à un médecin traitant • Maintenir l'accueil des internes en médecine générale • Informer, Orienter les professionnels de santé qui souhaitent s'installer sur le territoire
DESCRIPTION DE L'ACTION (ou LEVIERS D'ACTION)	<p>Accompagner la dynamique d'exercice coordonné</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Gérer la partie immobilière des MSP (gestion des locaux et des loyers) <i>Co-pilotes : CCT / AMAT</i> ✓ Gérer l'exercice coordonné et développer lien ville/hôpital, notamment avec le centre public de santé <i>Co-pilotes : Les MSP, CPTS Thouarsais Val de Thouet, en partenariat avec le CHNDS</i> <p>Développer une nouvelle offre d'accès à un médecin traitant</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise en place d'un Centre Public de Santé rattaché aux CH NDS, composé d'un site principal (Faye l'Abbesse) et de deux antennes (Thouars et Parthenay) - structure complémentaire à la médecine de ville, dont la mise en place s'est faite en collaboration étroite avec les CPTS <i>Pilote : CHNDS</i> <p>Maintenir l'accueil des internes en médecine générale</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Poursuivre l'accueil des internes en médecine générale <i>Pilote : CPTS Thouarsais Val de Thouet</i> ✓ Développer l'accueil des internes en stage mixte CPDS/Médecin Généraliste de ville <i>Co-Pilotes : CPTS Thouarsais Val de Thouet – CHNDS</i> ✓ Favoriser l'accueil des Dr Juniors et accompagner la mise en œuvre de la 4eme année d'internat <ul style="list-style-type: none"> ○ Identifier les médecins volontaires, les lieux d'accueil des Dr Juniors <i>Pilote : CPTS Thouarsais Val de Thouet</i> ○ Recenser les logements disponibles <i>Pilote : CCT – CIAS du Thouarsais (CLS)</i> ✓ Poursuivre le développement de la stratégie d'intégration portée par la CPTS : Organisation de l'accueil des internes (soirée de internes, favoriser les rencontres pluridisciplinaires avec des médecins spécialistes du territoire (stages satellites) ...). Ces actions sont ouvertes aux internes accueillies au CHNDS. La communauté des communes et le CLS sont associés lorsque les actions se font sur le territoire. <i>Pilote : CPTS Thouarsais Val de Thouet</i> ✓ Faire évoluer la gestion du logement des internes <i>Co-Pilotes : CCT, AMAT en partenariat avec la CPTS</i>

	<p>Informier et orienter les professionnels de santé qui souhaitent s'installer sur le territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Informer sur les aides à l'installation <i>Co-pilotes : CPAM, Département</i> ✓ Valoriser le territoire, Informer sur le territoire et les services disponibles : <i>Co-pilotes : CCT, CIAS du Thouarsais, Communes, Département (Plan Santé 79)</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ Construire un « guide » pour les nouveaux arrivants sur le territoire (mode de garde, écoles, logement...) ○ Faciliter l'accès à des locaux professionnels ○ Développer une stratégie de valorisation du territoire auprès des facultés de médecines, écoles paramédicales...
PARTENAIRES	Collectivités, Conseils de l'Ordre, GHT - Groupement Hospitalier de Territoire, CH Nord Deux-Sèvres
CRITÈRES ET INDICATEURS D'ÉVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Rapport d'activités CPTS : Concernant l'exercice coordonné : Taux d'occupation des MSP, Taux de médecins généralistes MSU par an, Nombre d'internes accueillis par an (Niveau 1 et Niveau 2) / nombre d'internes exerçant sur le territoire à la suite de leur stage par an, Nombre de personnes qui se sont installées par an ➔ Taux d'occupation du logement des internes ➔ Outils d'information mis en place pour accompagner l'installation des professionnels

FICHE THÉMATIQUE

OBJECTIF 2 : FAVORISER L'ACCÈS AUX SOINS ET ÉVITER LE NON-RECOURS AUX SOINS

Axes du Schéma Régional de Santé de l'ARS Nouvelle-Aquitaine :

- "Organiser un système de santé de qualité, accessible à tous dans une logique de parcours de santé"
- "Garantir un accès équitable aux soins primaires"
- "Assurer un accès à la santé pour tous, y compris en cas d'urgence"
- "Organiser des parcours de santé sans rupture"

CONTEXTE

→ ETAT DES LIEUX

- Une **moindre densité en professionnels de santé** (médecins généralistes et spécialistes) dans le Thouarsais par rapport à celle du département, de la région et de la France Métropolitaine.
Quelques exemples (source : ARS-Cartosanté/INSEE RP) :
 - Densité médecins généraliste en 2022 : Thouarsais : **5.6 généralistes pour 10 000 habitants** (contre 8,00 en 2012) / Département : 7.2 pour 10 000 habitants / France métropolitaine : 8.4 pour 10 000 habitants
 - Densité de **chirurgiens-dentistes** en 2022 : Thouarsais : **1,7 pour 10 000 habitants** (contre 3,0 en 2012) / Département : 3,4 pour 10 000 habitants / France métropolitaine : 5,4 pour 10 000 habitants
 - Densité de **dermatologues** en 2022 : Thouarsais : **0 pour 10 000 habitants** (contre 0,3 en 2012) / Département : 0,1 pour 10 000 habitants / France métropolitaine : 0,4 pour 10 000 habitants
 - Densité d'**orthophonistes** en 2022 : Thouarsais : **0,8 pour 10 000 habitants** (contre 1,4 en 2012) / Département : 1 pour 10 000 habitants / France métropolitaine : 3,2 pour 10 000 habitants
- Le **maintien des consultations avancées** par le CHNDS à l'hôpital de Thouars et la CPTS (Communauté professionnelle Territoriale de Santé) du Thouarsais permettent de proposer une offre de service pour améliorer l'accès aux spécialistes.
- Sur le territoire, un **recours aux soins plus faible** est observé (Source : observatoire régional des situations de fragilité du Grand Sud) :
 - **7,4 % des personnes** de 16 ans et plus (bénéficiaires RG) n'ont **pas eu recours aux soins au cours des 24 derniers mois** (2021). (Contre 3,1 % en 2018)
 - En 2021, 59,9 % des femmes bénéficiaires du régime général et âgées de 20 à 64 ans n'ont pas réalisé d'acte par un gynécologue sur les 24 derniers mois (54 % 2018)

	<ul style="list-style-type: none"> • Des difficultés de mobilité constatées par les acteurs du territoire pour les déplacements pour les rendez-vous médicaux malgré une offre de mobilité existante mais insuffisante au vu des demandes : <ul style="list-style-type: none"> ○ La prise en charge de déplacements pour les rendez-vous médicaux : bons de transports et convention entre la CPAM et la croix rouge pour l'accompagnement des personnes aux rendez-vous médicaux ○ Le développement du transport solidaire géré par le centre socioculturel du Thouarsais
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter l'accès à un médecin traitant • Développer et adapter l'offre de mobilité du territoire • Maintenir et développer un panier de services en termes de consultations avancées de spécialistes • Éviter le non-recours aux soins
DESCRIPTION DE L'ACTION (ou LEVIERS D'ACTION)	<p>Faciliter l'accès à un médecin traitant <i>Pilote : CPTS Thouarsais Val de Thouet</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Missions de la CPTS Thouarsais Val de Thouet <p>Développer et adapter l'offre de mobilité du territoire <i>Co-pilotes : CCT, CIAS du Thouarsais (CLS), CSC du Thouarsais, Croix Rouge</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ S'associer à l'évaluation et aux réflexions de mobilité du territoire ✓ Communiquer sur le transport solidaire (recherche de bénévoles) <p>Maintenir et développer un panier de services en termes de consultations avancées de spécialistes <i>Co-Pilotes : CHNDS et CPTS Thouarsais Val de Thouet</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Communiquer sur ces consultations avancées ✓ Organiser des FMC/soirée Ville-Hôpital pour favoriser le travail en réseau, les échanges autour des filières de spécialité <p>Éviter le non-recours aux soins <i>Co-pilotes : CPTS, CCAS Thouars, CHNDS (PASS, EMPP), croix rouge, MEF, CPAM</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Développer le « aller-vers » <ul style="list-style-type: none"> ○ Mise en place de maraude par le CCAS de Thouars ○ Permanences du bus de la croix rouge et PASS mobile au quartier prioritaire de la ville ○ Actions au quartier politique de la villes (« café-santé », psymone...) ○ Délocalisation des actions du point d'accès à la santé de MEF dans les territoires ruraux ✓ Promouvoir la MisAS (Mission Accompagnement Santé) mise en place par la CPAM

PARTENAIRES	Collectivités, CPAM, Conseils de l'Ordre, GHT - Groupement Hospitalier de Territoire, Professionnels de santé du territoire, SDIS...
CRITERES ET INDICATEURS D'EVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> → Rapport d'activité des partenaires (CPTS, MEF, CCAS, CPAM, Croix-Rouge) → Outils de communication mis en place

FICHE THÉMATIQUE

OBJECTIF 3 - FAVORISER L'ACCES AUX DROITS ET A LA PREVENTION

Axes du Schéma Régional de Santé de l'ARS Nouvelle-Aquitaine :

- « Renforcer la prévention et les actions sur les déterminants de santé »
- « Organiser un système de santé de qualité, accessible à tous dans une logique de parcours de santé »
- « Améliorer l'accès et le maintien dans le système de santé des populations vulnérables »

En référence au Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies 2023-2028 pour « Lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé », « développer le « aller vers » et les dispositifs hors les murs »

CONTEXTE

→ ETAT DES LIEUX

Données socio-démographiques

Les déterminants de santé

- En 2021, le **taux de pauvreté** de la communauté de communes du Thouarsais s'élève à **14,4%** (contre 12,4% en Deux-Sèvres et 13,8 % pour la région Nouvelle-Aquitaine). (source : INSEE)
- **6% de la population** sur le territoire de Thouars **bénéficie des prestations sociales** contre 5,3% pour les Deux-Sèvres et 5,2% pour la région Nouvelle-Aquitaine (source : Insee, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) 2021)
- Pour l'année 2022, une **augmentation du taux de recours** à la Complémentaire Santé Solidaire non participative est observée avec un taux de 7,3% (bénéficiaires Régime général) pour le territoire thouarsais contre 6,3% pour le département des Deux-Sèvres. Il était de 6,9% en 2018 (source : Fiche indicateurs ORS 2023).

Recours aux soins et dépistage :

- Taux de personnes en ALD : 18,75 % en 2020 / 16,16 % en 2015
- Femmes (régime général) 20 à 64 ans n'ayant pas réalisé d'acte par un gynécologue sur les 24 derniers mois : 59,9 % en 2021 (56,2 % département) / 54 % en 2018
- Femmes (régime général) 20 à 24 ans n'ayant pas réalisé d'acte par un gynécologue sur les 24 derniers mois : 58,5 % en 2021 (59,9 % département) / 48,10% 2018
- Dépistage cancer colo-rectal : 36,2 % 2018-2019 (36,1% département)

OBJECTIFS

- Faciliter l'accès aux droits et à la prévention
- Développer des actions de prévention, promotion de la santé
- Renforcer l'interconnaissance des partenaires, des actions et des dispositifs
- Promouvoir les actions de dépistage et de vaccination

DESCRIPTION DE L'ACTION (ou LEVIERS D'ACTION)

Faciliter l'accès aux droits et à la prévention

Co-pilotes : partenaires du territoire (MEF, MSA, CCT, CPTS Thouarsais Val de Thouet, CCAS, CHNDS, Croix-Rouge...)

- ✓ Accompagner les habitants pour les démarches administratives
 - Accompagnement par les conseillers numériques (MSA France Services, MEF et CCT)
 - Accompagnement renforcé pour répondre aux besoins de santé des personnes, notamment sur l'accès aux droits : Dispositif Déclic + mis en place par la MSA
 - Présence du bus de la Croix Rouge et de la PASS (permanence d'accès aux soins) au sein du quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) une fois par semaine
 - Accompagnement par les CSC de Thouars et St Varent (mise à disposition d'ordinateurs, accompagnement pour les démarches administratives)
 - Accompagnement à l'ouverture de droits (CAF, CSC...)
 - Communication sur la mutuelle intercommunale
- ✓ Développer le « aller-vers »
 - Accompagnement pour les démarches administratives par les assistantes sociales de l'antenne médico-sociale et les conseillers mission locale sur les communes rurales
 - Mise en place d'actions de prévention au sein du quartier prioritaire de la ville
 - Mise en place d'une itinérance du point d'accès à la santé (MEF) sur les territoires ruraux
 - Permanences du conseiller numérique MEF, des conseillers France Service au sein du Quartier prioritaire de la ville
 - Permanences du conseiller numérique (CCT) dans plusieurs communes rurales
 - Développer des actions de prévention sur les territoires ruraux

Développer les actions de promotion de la santé et de prévention

Co-pilotes : l'ensemble des acteurs de la prévention

- ✓ Mettre en place des actions de prévention selon les thématiques définies avec les partenaires et relayer les campagnes nationales de prévention
- ✓ Améliorer l'accès à l'alimentation favorable des personnes en situations de précarité : atelier dans les écoles pour la lutte anti-gaspillage - épicerie sociale - associations caritatives

- ✓ Promouvoir le Sport-Santé : Maison Sport-Santé, Dispositif PEPS (Prescription d'Exercice Physique pour la Santé)
- ✓ Sensibiliser sur les violences conjugales : organisation d'une action de sensibilisation 1 fois par an dans le cadre de la semaine de sensibilisation aux violences conjugales (en partenariat avec les membres du réseau Stop violences 79), d'actions de sensibilisation dans les écoles (en partenariat avec le CSC de Thouars, l'éducation nationale ...)
- ✓ Développer la e-prévention (CHNDS)

Renforcer l'interconnaissance des partenaires, des actions et des dispositifs

Pilote : CIAS du Thouarsais (CLS)

- ✓ Coordonner ces actions de prévention pour une meilleure lisibilité : animer le groupe "prévention"
- ✓ Mettre en place 1 « petit déjeuner » d'échange thématique entre les partenaires du CLS (3 x par an)
- ✓ Animer le comité d'acteurs en santé avec les partenaires du CLS par an : présentation du bilan du CLS, temps d'échange, présentation d'une thématique définie par le COFIL
- ✓ Participer aux différents réseaux thématiques (réseau addictions, stop violences 79, handicap)
- ✓ Communiquer, renseigner les partenaires et les habitants sur les dispositifs existants, les campagnes de prévention et sur les actions de prévention des partenaires

Promouvoir les actions de dépistage et de vaccination

Co-pilotes : CPTS Thouarsais Val de Thouet, CHNDS, ARS, CPAM, PMI

- ✓ Renforcer le dépistage des cancers
- ✓ Renforcer les actions concernant la vaccination, notamment la vaccination HPV (Papillomavirus)
- ✓ Encourager le développement des actions « aller-vers » du CEGIDD (Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic) et l'utilisation des TROD (Test Rapide à Orientation Diagnostique) dans le champ de la prévention des IST, faciliter l'accès à la vaccination ;
- ✓ Relayer les campagnes nationales

PARTENAIRES

Collectivités, Département, GHT - Groupement Hospitalier de Territoire, les associations et structures de prévention, structures sociales et d'insertion, associations caritatives, CRCDC...

CRITERES ET INDICATEURS D'EVALUATION

- ➔ Nombre d'actions mises en place
- ➔ Nombre d'actions relayées
- ➔ Outils de communication créés
- ➔ Rapport d'activité des partenaires

FICHE THÉMATIQUE

OBJECTIF 4 - Soutenir et développer des actions de prévention santé des enfants et des adolescents

Axes du Schéma Régional de Santé de l'ARS Nouvelle-Aquitaine :

- « Renforcer la prévention et les actions sur les déterminants de santé »
- « Agir le plus tôt possible sur les déterminants de santé »

En référence au Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies 2023-2028 - Axe prioritaire du Programme Régional pour l'accès à la prévention et aux soins : "Prioriser les actions pour les jeunes de 0 à 25 ans"

→ ETAT DES LIEUX

Les Familles :

- Parmi les familles avec enfants, sur la communauté des communes du Thouarsais, **25%** sont des **familles monoparentales** (24% département).
(Source : recensement 2020)
- **46% de la population** est **allocataire CAF ou MSA** dont 50% sont des familles avec enfants. Parmi, les familles avec enfants, 28% sont des familles monoparentales.
(source : données CAF et MSA fin 2022)
- 11% des enfants mineurs vivent dans un ménage où les parents ne travaillent pas.
(source : INSEE - RP 2020)
- Résultat de l'enquête menée dans le cadre de l'**analyse des besoins sociaux** : 46% des répondants sont des parents.
 - Les principales difficultés évoquées par les parents sont :
 - Faire face aux dépenses (41%)
 - Trouver une solution de garde adaptée aux besoins (horaires atypiques...) (35%)
 - Savoir comment réagir face à certains comportements (29%)
 - 17% des parents affirment avoir besoin d'aide/d'accompagnement
 - 19% participent à des actions de soutien à la parentalité
 - 78% n'ont jamais participé aux actions de soutien à la parentalité (33% par manque de connaissances des actions, 16% pour indisponibilité sur les horaires proposés)

CONTEXTE

Les enfants et les jeunes :

- Parmi les enfants 6 à 16 ans, **2.2%** sont **non-scolarisés** en 2019 (2 % département) contre 0,9 % en 2008. (source : INSEE RP 2019)
- **27% des jeunes de 15 ans et + non scolarisés** sont **sans diplôme** et **11.4% des jeunes de 20 à 24 ans** n'étant plus en études sont **sans diplôme** (7.7% département)
(source INSEE RP 2020)

CONTEXTE

- La part des jeunes de 15 à 24 ans non-insérés est en augmentation, elle représente 17,5 % des jeunes de 15 à 24 ans en 2019 (16,1 % département) contre 14,3% 2008. (source : INSEE RP 2019)
- En 2021, le taux de pauvreté de la communauté de communes du Thouarsais s'élève à 14,4% (contre 12,4% en Deux-Sèvres et 13,8 % pour la région Nouvelle-Aquitaine). Ce taux est plus élevé chez les jeunes, avec une part de 20,1% des jeunes de moins de 30 ans touchés par la pauvreté (Source : Insee, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) - 2021).
- **74.20% des salariés de 15 à 24 ans** sont en **emploi précaire** en 2019 (69,3 % département) contre 55,4 % 2008. (source INSEE RP 2019)
- **28% des jeunes de 16 à 25 ans** sont accompagnés par la **mission locale** sur le territoire en 2022 (14% Région). (source : ARML Nouvelle-Aquitaine, données issues de l'entrepôt régional i-milo, SI des Missions Locales)
- Le taux de chômage des 15-24 ans se situe dans la moyenne départementale, il est de 24.5% des jeunes de 15 à 24 ans (23.3% département). (Source INSEE RP 2019)
- Le **taux de jeunes de 16-24 ans sans recours aux soins** (au cours des 24 derniers mois) est en **augmentation**, il représente 10.3% des jeunes de 16-24ans bénéficiaires du régime général en 2020 (9.4% département) contre 5.8% en 2008.
- Le **taux de jeunes de 15-24 ans en ALD pour affection psychiatrique de longue durée** est en **augmentation**, il est de 1.41% des jeunes de 15-24 ans (1.69 % département) en 2021 contre 0.72% en 2008. (Sources : Cnamts/CCMSA, Inserm-CépiDc,, SNDS (DCIR, PMSI), Insee (RP))
- Le taux de jeunes de 15-24 ans traités par psychotrope augmente, il est de 2.17% des consommateurs de soins de 15-24 ans en 2020 (2.26% département) contre 1.95% en 2008. (Sources : Cnamts/CCMSA, Inserm-CépiDc,, SNDS (DCIR, PMSI), Insee (RP))

L'évaluation du CLS :

Lors de l'évaluation du CLS 2018-2023, les partenaires ont évoqué :

- Les difficultés de mode de garde (manque de places)
- Les difficultés de garde pour les enfants scolarisés à l'IME : pas d'accueil périscolaire et un personnel peu formé dans les centres de loisirs.
- L'importance de s'appuyer sur la politique jeunesse de la communauté des communes pour une prise en compte globale de l'accompagnement de jeunes
- Les difficultés d'accès aux loisirs pour les jeunes (problème de mobilité, famille monoparentale...)

OBJECTIFS

- Maintenir et renforcer les actions en faveur du soutien à la parentalité
- Maintenir et Renforcer les actions spécifiques en direction des adolescents
- Maintenir et renforcer les actions de prévention auprès des professionnels de la petite enfance, enfance

**DESCRIPTION DE
L'ACTION (ou
LEVIERS
D'ACTION)**

Maintenir et renforcer les actions en faveur du soutien à la parentalité

Co-pilotes : acteurs du territoire (*comité technique prévention santé des jeunes (pilote par l'ARS, l'éducation nationale et la PMI), Département, CSC de Thouars et St Varent, CPTS Thouarsais Val de Thouet, CCAS de Thouars, CIAS du Thouarsais (CLS et pôle petite enfance), CHNDS....*)

- ✓ Accompagner spécifiquement les parents du QPV dans les 1ères séparations et la socialisation périscolaire
 - Accompagnement des familles par le CSC de Thouars ("café des parents" ...)
 - Mise en place de l'épicerie sociale au sein du QPV : support pour aborder les sujets comme l'alimentation, la parentalité
- ✓ Accompagner les parents :
 - Actions mises en place par les services du département : Permanences éducatives, aides éducatives à domicile, dispositif PANJO...
 - Mise en place du parcours Cocon (soins précoces et coordonnés du nouveau-né vulnérable) (CPTS)
 - Accompagnement par les centres socio-culturels de Thouars et St Varent : Travail sur le répit parental dans le cadre de la halte-garderie (CSC de St Varent) - organisation des vacances ...
 - Convention entre le CIAS, le département et la CAF pour des places insertion en crèche afin de permettre la recherche d'emploi du parent
 - Information sur les modes de garde et valorisation des métiers de la petite enfance en s'appuyant sur les missions du RPE
 - Déployer des actions de développement des compétences psychosociales auprès des enfants et des parents (*comité technique prévention santé des jeunes - Instruction Interministérielle d'août 2022 relative à la stratégie nationale multisectorielle de développement des compétences psychosociales des enfants et des jeunes - 2022-2027*)

Maintenir et renforcer les actions spécifiques auprès des adolescents

Co-pilotes : acteurs du territoire (*comité technique prévention santé des jeunes (pilote par l'ARS, l'éducation nationale et la PMI), MEF, Agora MDA, éducation nationale, CIAS du Thouarsais (CLS), CSC Thouars et St Varent, CPTS du Thouarsais Val de Thouet, CCT, MSA...*)

- ✓ Définir et mettre en œuvre un programme de prévention des addictions auprès des jeunes
- ✓ Accompagner le point d'accès à la santé MEF (actions de prévention et d'accès aux droits auprès des jeunes, organisation du forum santé jeunes 1 fois par an) par la MEF en partenariat avec l'IFSI...)
- ✓ Maintenir les actions en MFR comme les projets "Santé en MFR" et "Cultiver sa résilience et prévenir les risques psychosociaux des jeunes" menés par la MSA
- ✓ Maintenir les actions de prévention dans les collèges et lycées (AGORA MDA, éducation nationale)
- ✓ Réaliser un diagnostic territorial et élaborer un plan d'action de développement des compétences psychosociales des jeunes (*comité technique prévention santé des jeunes - Instruction Interministérielle d'août 2022 relative à la stratégie nationale multisectorielle de développement des compétences psychosociales des enfants et des jeunes - 2022-2027*)
- ✓ Renforcer le lien avec l'éducation nationale pour une meilleure connaissance des actions de prévention dans les collèges et lycées (CIAS du Thouarsais - CLS)
- ✓ Maintenir les actions en direction des jeunes dans les CSC de St Varent et Thouars
- ✓ Déployer la "boussole des jeunes" sur le territoire (CCT - Fédération départementale des CSC)
- ✓ Faciliter la mobilité des enfants et adolescents pour la pratique d'une activité de loisirs

	<p>Maintenir et renforcer les actions de prévention auprès des professionnels de la petite enfance, enfance</p> <p><i>Co-pilotes : acteurs du territoire (comité technique prévention santé des jeunes (pilote par l'ARS, l'éducation nationale et la PMI), CIAS du Thouarsais (CLS) - Promotion santé ...)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Accompagner les professionnels intervenant auprès des enfants, des jeunes et des familles afin qu'ils aient la capacité de développer les compétences psychosociales des enfants, des jeunes et de leurs parents (axe 2 de la stratégie nationale multisectorielle de développement des compétences psychosociales des enfants et des jeunes – 2022-2027) : Formation des professionnels sur les compétences psychosociales (école primaire et collège QPV) : dispositif Com'in ✓ Renforcer le lien avec l'éducation nationale pour une meilleure connaissance des actions de prévention mises en place au sein des établissements scolaires ✓ Renforcer le lien avec la PMI pour une meilleure connaissance des prises en charge des enfants ✓ Evaluation du besoin en formation du personnel de l'enfance, petite enfance, à l'accueil d'enfant en situation de handicap ✓ Sensibiliser à la question de l'air intérieur à destination des acteurs intervenants auprès des enfants et des jeunes enfants (utilisation de produits ménagers sains pour la santé...)
<p>PARTENAIRES</p>	<p>Collectivités territoriales, GHT – Groupement Hospitalier de Territoire, CHNDS, les associations et structures de prévention, structures sociales et d'insertion, associations caritatives, promotion santé...</p>
<p>CRITÈRES ET INDICATEURS D'ÉVALUATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Nombre de rencontres avec les différents partenaires ➔ Nombre d'actions mises en place ➔ Rapport d'activité des partenaires

FICHE THÉMATIQUE

OBJECTIF 5 - AMÉLIORER L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES ÂGÉES ET/OU EN SITUATION DE HANDICAP EN PERTE D'AUTONOMIE ET L'ACCOMPAGNEMENT DES AIDANTS

Axes du Schéma Régional de Santé Nouvelle-Aquitaine :

- « Renforcer la prévention et les actions sur les déterminants de santé »
- « Bien vieillir et prévenir la perte d'autonomie »
- « Organiser un système de santé de qualité, accessible à tous dans une logique de parcours de santé »
- « Améliorer l'accès et le maintien dans le système de santé des populations vulnérables »

CONTEXTE

▪ **ETAT DES LIEUX**

Données socio-démographiques

- Un **vieillessement de la population** avec une forte augmentation des 60-74 ans est observé sur le territoire. En 2020, le territoire comptait **7300 personnes âgées de 60 à 74 ans** (21% de la population) contre 6200 en 2014 (17% de la population). (Source RP INSEE 2020)
- L'indice de grand vieillissement pour le territoire du Thouarsais est similaire à l'indice départemental. Il représente 51,7 personnes de 80 ans et plus pour 100 personnes de 65 à 79 ans en 2019 (contre 46,7 en 2008).
- Parmi la population de 15 ans et + : **35% de personnes retraitées** une proportion légèrement supérieure à celle du département (32,5%). (source INSEE RP 2020)
- La part des personnes âgées de 75 ans et plus vivant seuls à domicile est supérieure sur le Thouarsais (39,2 % en 2019) en comparaison des taux départementaux (35,1 % en 2019).
- La **part des passages aux urgences des habitants du Thouarsais de 75 ans et plus** est supérieure à la part départementale (17,6). Elle est de **21,6 pour 100 passages aux urgences des habitants du Thouarsais**.
- Le taux d'équipement du territoire est de 118 places pour 1000 personnes âgées de plus de 75 ans, légèrement au-dessus du taux d'équipement régional (se situant à 103). Le territoire du Thouarsais compte **5 EHPAD** (506 places, 11 places d'hébergement temporaire dont 1 place d'hébergement temporaire en sortie d'hospitalisation, 10 places d'accueil de jour et 1 EHPAD dispose d'un pôle d'activité et de soins adaptés), 2 résidences autonomie (89 places dont 1 place d'hébergement d'urgence) et 108 places de SSIAD.
- Le taux des personnes de 20 à 59 ans allocataires de l'AAH est plus élevé sur le territoire (4.3%) en comparaison au département (3.6%)

	<ul style="list-style-type: none"> - Lors de l'évaluation du CLS 2018-2023, les partenaires ont pu souligner l'existence d'une offre de services, en termes d'information et d'accompagnement des personnes âgées et/ou handicapées et des aidants, importante sur le territoire (point d'information à l'antenne médico-sociale, équipe mobile handicap et vieillissement, établissements d'accueil non médicalisés pour personnes en situation de handicap, SAVS et SAMSAH, Plateforme de répit des aidants, Accueil de jour...). Cependant, ils ont évoqué : <ul style="list-style-type: none"> o Une prise en charge de plus en plus tardive des personnes âgées à domicile, ce qui entraîne des situations de plus en plus complexes o Malgré une offre de mobilité existante (Com'bus..), les partenaires ont fait le constat que certaines personnes âgées ne l'utilisent pas car celle-ci n'est pas adaptée à leur perte d'autonomie. o Le manque de connaissance des dispositifs et services existants sur le territoire afin de lutter contre l'isolement des personnes (Comm'génération, réseau Brin de caquette, GEM...) o Les difficultés de recrutement et d'attractivité des métiers d'aide à la personne
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la lisibilité des services et dispositifs existants et des actions • Améliorer la qualité de l'accompagnement des personnes âgées et/ou en situation de handicap • Favoriser l'accès à l'offre de répit en direction des aidants familiaux • Prévenir la perte d'autonomie • Lutter contre l'isolement
DESCRIPTION DE L'ACTION (ou LEVIERS D'ACTION)	<p>Renforcer la lisibilité des services et dispositifs existants et des actions <i>Pilote : CIAS du Thouarsais (CLS)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Accompagner la coopération et la lisibilité des structures existantes et des actions : <ul style="list-style-type: none"> o Participer au réseau handicap et aux coordinations sociales des centres socio-culturels de Thouars et St Varent o Relayer les informations des partenaires <p>Améliorer la qualité de l'accompagnement des personnes âgées et/ou en situation de handicap</p> <p><u>Personnes âgées</u> <i>Co-pilotes : Acteurs du territoire (CIAS pôle seniors, CHNDS, résidences autonomie, EHPAD, service de maintien à domicile du Département...)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ <u>Accompagner les personnes âgées à domicile :</u> <ul style="list-style-type: none"> o Mettre en place le service autonomie à domicile Ce service sera mis en place au sein du pôle seniors du CIAS du Thouarsais afin de faciliter la coordination et la création des passerelles entre les structures d'aide et de soins du territoire. Les missions seront : <ul style="list-style-type: none"> ▪ une réponse plus complète aux besoins des personnes, avec la reconnaissance des missions des services en termes de prévention, de repérage des fragilités, de soutien aux aidants mais aussi de repérage et de lutte contre la maltraitance ; ▪ une simplification des démarches au quotidien avec un interlocuteur unique chargé d'organiser la réponse aux besoins d'aide et de soins des personnes. Les services autonomie deviennent la porte d'entrée unique pour l'utilisateur ; ▪ une coordination renforcée entre les professionnels de l'aide et du soin pour améliorer la qualité de l'accompagnement.

**DESCRIPTION DE
L'ACTION
(ou LEVIERS
D'ACTION)**

- Promouvoir et faire découvrir les métiers de l'accompagnement et du soin
 - Mettre en place le service autonomie à domicile permettra d'améliorer l'attractivité des métiers, de diminuer la solitude des intervenants à domicile en favorisant les interventions conjointes et les temps d'échanges et de favoriser la montée en compétences des professionnels et contribuer à la richesse des parcours professionnels grâce aux interactions renforcées entre l'aide et le soin.
 - Participer au forum "découverte des métiers" organisé par la MEF du Thouarsais (CIAS - Pôle Seniors)
 - Relayer les actions mises en place par la Plateforme Territoriale Solidaire
- Accompagner dans les démarches :
 - Evaluation de l'Aide Personnalisée d'Autonomie par le département
 - Accompagnement des situations complexes par le DAC (Dispositif d'Appui à la Coordination)
- Réfléchir à la création d'un Centre Ressources Territorial (CRT) : EHPAD/Services d'aide à domicile
Les Centres Ressources Territoriaux favorisent le maintien à domicile des personnes âgées grâce à un accompagnement coordonné et une mutualisation des ressources des acteurs. (EHPAD et Services d'Aide à Domicile)
- ✓ Promouvoir le déploiement de l'hébergement Temporaire en sortie d'hospitalisation (situation d'urgence)

Personnes handicapées

Co-pilotes : ARS, Département, Equipe mobile Handicap et Vieillesse

- ✓ Concourir à l'identification de solutions permettant un accompagnement adapté pour les personnes en situation de handicap vieillissantes (Création une Unité Pour Personne Handicapée Vieillissante (UPHV) en EHPAD, création de places en SSIAD pour la prise en charge de personnes en situation de handicap...)
- ✓ Accompagner les personnes en situation de handicap vieillissantes à domicile ou en structure

Favoriser l'accès à l'offre de répit et de soutien en direction des aidants familiaux

Co-Pilotes : Plateforme de répit, Appui et vous, Département

- ✓ Informer sur les dispositifs et services existants : Plateforme de répit – Accueil de jour – hébergement temporaire – groupe de parole Autisme Nord79 – services d'aide à domicile...
- ✓ Organiser des actions en faveur du répit des aidants (ex : journée nationale des aidants, ciné débat)
- ✓ Améliorer le repérage des aidants en fragilité (sensibiliser les professionnels domicile, les élus, les professionnels de santé ...)
- ✓ Promouvoir l'hébergement temporaire : Le constat de l'utilisation actuelle de l'hébergement temporaire démontre un faible usage de ces places.

<p>DESCRIPTION DE L'ACTION (ou LEVIERS D'ACTION)</p>	<p>Prévenir la perte d'autonomie Co-pilotes : CIAS du Thouarsais (CLS et pôle seniors), Appui et vous (DAC), MSA services</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Relayer les actions de prévention mises en place par les partenaires ✓ Évaluer les besoins et mettre en place des actions de prévention auprès des habitants et des professionnels (service d'aide à domicile ...) ✓ Mettre en place des actions de prévention liées au logement afin de : <ul style="list-style-type: none"> ○ Apporter des informations et conseils sur l'ensemble des problématiques liées à l'habitat : aménagements, aides techniques, aides financières... ○ Sensibiliser sur l'intérêt d'adapter son logement ou de changer pour une autre forme d'habitat ○ Sensibiliser les retraités à la notion de parcours résidentiel ✓ Renforcer les actions de repérage des fragilités et de la perte d'autonomie par le déploiement du dispositif ICOPE (programme de dépistage et de prévention de la perte d'autonomie) par le DAC : <ul style="list-style-type: none"> ○ Formation des professionnels de santé (CPTS du Thouarsais et CHNDS) : évaluation de la fragilité ○ Formation des professionnels (aide à domicile, csc...) et Information des habitants (présenter ICOPE dans les clubs des aînés) : accompagnement au repérage des fragilités <p>Lutter contre l'isolement Co-pilotes : acteurs du territoire (CIAS du thouarsais (CLS et pôle seniors), structures (résidences autonomes, EHPAD), CSC, plateforme de répit, DAC..)</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Informer sur les dispositifs existants : service comm'génération, réseau brin de causette, GEM, clubs des aînés, actions mises en place par les CSC ✓ Développer et informer sur l'accueil des personnes âgées vivant à domicile sur les temps d'animations et de repas en structure (résidences autonomie, EHPAD) ✓ Maintenir et développer les actions mises en place par les partenaires (CSC, Appui et vous, CIAS pôle seniors...) ✓ S'associer à l'évaluation et aux réflexions de mobilité du territoire pour apporter une réponse adaptée aux personnes âgées et/ou en situation de handicap
<p>PARTENAIRES</p>	<p>Collectivités, Conseil Départemental, Etablissements et services sociaux, Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres, médico-sociaux, services à domicile, acteurs de prévention, représentants des usagers, Conférence des financeurs, DDETSPP</p>
<p>CRITERES ET INDICATEURS D'EVALUATION</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nature des outils de communication déployés ; ▪ Nombre d'actions mises en place ▪ Rapport d'activités des partenaires et des services de la collectivité

FICHE THÉMATIQUE

OBJECTIF 6 - Agir pour des comportements favorables à la santé

Axes du Schéma Régional de Santé de l'ARS Nouvelle-Aquitaine :

« Renforcer la prévention et les actions sur les déterminants de santé »

- "Faire de la promotion de la santé l'affaire de tous, professionnels et citoyens"

- "Promouvoir les milieux de vie favorables à la santé"

La santé environnementale, selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), « comprend les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement. »

Le programme régional santé environnement Nouvelle-Aquitaine vise la prise en compte de la santé dans les politiques locales pour l'approche « d'une seule santé » (One Health). Les thématiques suivantes sont principalement abordées :

- Qualité de l'air intérieure
- Réduction des expositions aux perturbateurs endocriniens ou aux pesticides à usage agricole
- Prévention des zoonoses (maladies qui se transmettent des animaux à l'homme)
- Promotion d'un urbanisme favorable à la santé
- Protection des ressources en eau

Les choix dans les politiques d'aménagement, d'atténuation et d'adaptation au changement climatique du territoire influencent la santé et la qualité de vie des habitants. Prendre en compte ces facteurs lors de l'élaboration des documents de planification permet d'anticiper les conséquences et de créer les conditions d'un environnement favorable à la santé.

En 2018, **23,5 % des ménages** sont en **précarité énergétique logement** (contre 18,2 % département) (source : ONPE, INSEE RP)

En 2019, 85,9% des actifs de plus de 15 ans utilisent principalement la voiture pour aller travailler et 68,6 % des actifs en emploi et vivant au sein de la même commune se déplacent en voiture (contre 61,5 % en 2008) (source : INSEE RP)

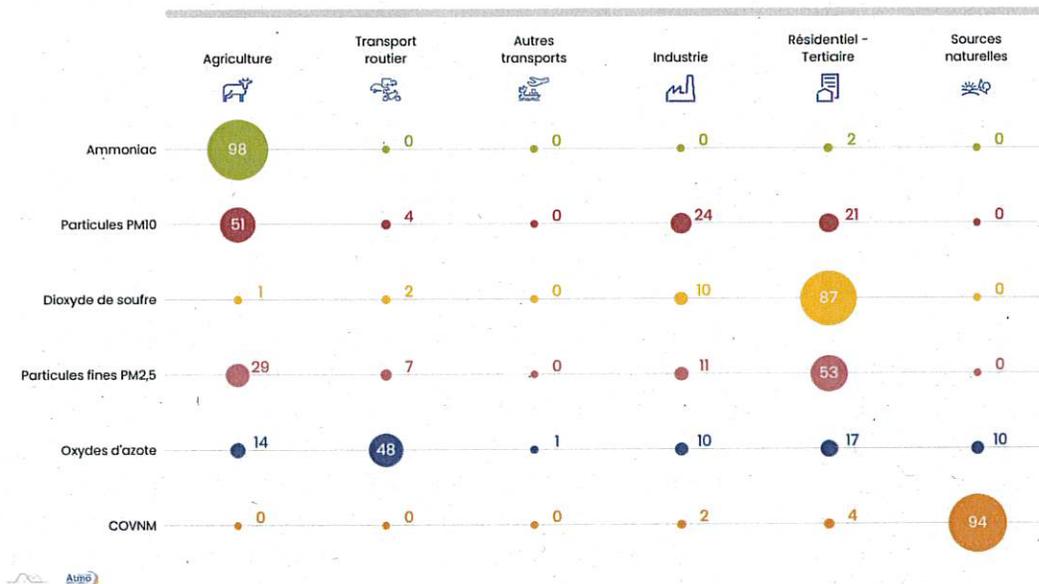
Une augmentation des taux de personne en ALD pour maladie respiratoire et asthme est observée. En 2021, ils sont de 0,98% pour les ALD pour maladie respiratoire (contre 0.67% en 2012) et 0.23% pour les ALD pour asthme (contre 0.11% en 2012). (source : Cnamts, CCMSA, INSEE RP)

Le potentiel radon est élevé pour la communauté des communes du Thouarsais, il est de catégorie 3/3. Les communes à potentiel radon de catégorie 3 sont celles qui, sur au moins une partie de leur superficie, présentent des formations géologiques dont les teneurs en uranium sont estimées plus élevées comparativement aux autres formations.

CONTEXTE

Les polluants atmosphériques proviennent de différentes activités. Pour la communauté de communes du Thouarsais, les sources sont les suivantes : (Source : ATMO)

Contribution des activités humaines et naturelles aux émissions de polluants atmosphériques (%) pour l'année 2018



**CONTEXTE
OBJECTIFS**

- Développer des stratégies d'urbanisme durable, d'atténuation et d'adaptation

au changement climatique

- Assurer la qualité et la disponibilité de la ressource en eau
- Réduire les déchets
- Développer les actions de prévention

**DESCRIPTION DE
L'ACTION
(ou LEVIERS
D'ACTION)**

Développer des stratégies d'urbanisme durable, d'atténuation et d'adaptation au changement climatique

Pilote : communauté des communes - pôle développement territorial

a) Développer une stratégie d'amélioration de l'habitat

- Mettre en œuvre le programme local de l'habitat (2025-2031)
- Maintenir l'espace France Rénov et pérenniser les actions : conseil aux particuliers (travaux à prioriser, les aides possibles...) et animation
- Développer une stratégie de lutte contre l'habitat indigne :
 - Permis de louer : dispositif sur une partie de la ville de Thouars
 - Transfère à la Communauté des communes du pouvoir de police spéciale en matière d'immeuble menaçant ruine (sauf pour les villes de Thouars, Saint Jean de Thouars et Luzay)
- Inciter à la rénovation globale de l'habitat et faciliter le maintien à domicile :
 - T'Renov : Soutien à la rénovation BBC et à l'installation d'énergies renouvelables
 - OPAH RU multisites : dispositif d'amélioration de l'habitat (économie d'énergie, maintien à domicile et lutte contre l'habitat indigne)

b) Engager le secteur industriel dans la transition écologique

- Soutenir le Réseau Recto Verso (réseau d'entreprises qui accompagnent les industriels locaux (énergie, gestions des déchets, eau, mobilité) (collectivités territoriales)

c) Développer la mobilité durable

- Animer des actions de promotion des mobilités douces et durables (co-voiturage, vélo, marche)
- Accompagner les collectivités à la réalisation d'aménagements cyclables

d) Favoriser un urbanisme durable

- Soutenir la densification des constructions et limiter la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers
- Limiter l'imperméabilisation des sols

e) Soutenir les transitions agricoles

- Animer le règlement agricole soutenant les exploitants agricoles s'engageant dans la transition écologique
- Développer un programme d'actions pour limiter les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques et développer le stockage carbone

f) Adapter le territoire aux changements climatiques

- Communiquer et sensibiliser sur les procédures d'intervention « canicule » (collectivités)
- Développer un programme d'action en faveur de l'adaptation aux changements climatiques dans le cadre du nouveau Plan Climat Air Énergie Territoire

Assurer la qualité et la disponibilité de la ressource en eau

Co-pilotes : ARS/SEVT

**DESCRIPTION DE
L'ACTION
(ou LEVIERS
D'ACTION)**

	<ul style="list-style-type: none"> • Animer le contrat Re-sources (SEVT) • Développer les Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) destinées à l'alimentation humaine, de la ressource en eau mobilisée jusqu'aux points d'usage <p>Réduire les déchets Pilote : Communauté des communes - service déchets</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre le gaspillage alimentaire : concours anti-gaspillage dans les écoles et formation, animation auprès du personnel • Mettre en place des actions en faveur de la réduction des déchets et du tri : atelier de fabrication de produits ménagers, location de couches lavables, de gobelets, sensibilisation des services au tri des déchets... • Mettre en place et renforcer les actions favorisant la consommation responsable : actions collectives auprès des associations, des collectifs d'habitant... <p>Développer les actions de prévention Co-pilotes : ARS – CIAS du Thouarsais (CLS) - CHNDS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les acteurs du territoire (agents des services techniques des collectivités, habitants) aux effets du radon • Sensibiliser les acteurs du territoire (agents des services espaces verts, acteurs agricoles, habitants) aux effets allergisants des plantes telles que l'ambroisie • Développer la démarche Primum Non Nocere (démarche de développement durable) et la formation Nesting (formation des professionnels pour conseiller les parents sur un environnement plus sain : produits ménagers, contenants alimentaires, produits cosmétiques...) (CHNDS) • Étudier la faisabilité d'un diagnostic Santé Environnementale
PARTENAIRES	Collectivité locales, ADIL, Conseil Départemental, DDETSPP, ATMO NA, associations (CPIE, Sèvre environnement...), SEVT...
CRITÈRES ET INDICATEURS D'ÉVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions de sensibilisation mises en place/an et nombre de participants • Consommation énergétique et émission de gaz à effet de serre par secteurs d'activité (bilan annuel AREC : Agence régionale d'évaluation d'environnement et climat) • Données sur les émissions de polluants atmosphériques par secteurs d'activité (ATMO Nouvelle Aquitaine) tous les 2 ans • Indicateurs sur la qualité de l'eau (à voir avec le SEVT) • Part des déplacements à vélo • Rapport d'activités des services